

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE RELATIVE  
À LA FORMATION**

**«THERAPIE D'ÉCHANGE ET DE DÉVELOPPEMENT » (TED)**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004,

Vu les articles L 122-5, L 714 et L 719-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

la présente convention est conclue entre:

L'Université François-Rabelais - Service Universitaire de Formation Continue (SUFCO), 60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 Tours cedex 1, France, représentée par Monsieur Loïc VAILLANT, Président.

Et

La Azienda USL 11 di Empoli sede legale Via dei Cappuccini, 79 50053 Empoli (FI), Italie, représentée par Monsieur Eugénio Porfido, Directeur Général.

Il a été convenu ce qui suit:

**ARTICLE 1: OBJET**

La présente convention porte sur la formation des professionnels de santé et du secteur médico-social impliqués dans la prise en charge de personnes avec autisme.

**ARTICLE 2: ORGANISATION**

**Cycle de Formation  
Thérapie d'Échange et Développement (TED)**

Le cycle de connaissances et de compétences théorie pratique de la Thérapie d'Échange et de Développement correspondant au cycle de base en annexe, comprend une initiation théorique et une formation pratique.

- Initiation théorique (14h) : deux modules de deux jours consécutifs, en rassemblant des présentations, illustrations cliniques et discussions avec les formateurs.

- Formation pratique (14h) : la supervision des cas cliniques présentés par les participants est faite à partir de leur propre pratique de la Thérapie d'Échange et Développement (TED) pendant, au moins, six mois. Il faut accomplir deux jours de 7 heures non consécutifs.

La formation est sanctionnée par une attestation de formation, après avis favorable du jury des formateurs de l'Université François-Rabelais de Tours. Cette prestation fera l'objet d'un avenant à la convention définissant les modalités financières.

### **ARTICLE 3: OBLIGATIONS DES PARTIES**

La Azienda USL 11 di Empoli est responsable du recrutement de 10 à 20 stagiaires, selon les critères de la formation. Elle assure les inscriptions des stagiaires et perçoit les frais de formation, dont elle fixe le montant.

Elle réalise le suivi administratif de la formation avec les stagiaires et leurs financeurs (conventions et contrats). Elle s'engage à mettre à disposition les locaux et les matériels nécessaires aux enseignements. Enfin, elle prend en charge l'ensemble des frais relatifs à ces enseignements.

L'Université François-Rabelais de Tours est responsable de l'organisation de la validation de la formation, conformément aux règles universitaires en vigueur. Une attestation de participation à la formation sera délivrée par un jury franco-italien. Afin d'actualiser leurs pratiques, les formateurs italiens devront participer tous les deux ans à un séminaire d'approfondissement organisé par l'université. Cette prestation fera l'objet d'un avenant à la convention définissant les modalités financières.

### **ARTICLE 4: SUIVI DE LA FORMATION**

Les responsables pédagogiques et scientifiques du projet sont:

- l'Université François-Rabelais de Tours: : Professeur Catherine Barthélémy,
- la Azienda USL 11 di Empoli : Docteur Annalisa Monti.

### **ARTICLE 5: COMMUNICATION/PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La Azienda USL11 di Empoli a l'obligation de citer l'Université François-Rabelais de Tours dans toute communication relative à la formation Thérapie d'Échange et Développement (TED), qu'il s'agisse des attestations de formation délivrées aux stagiaires ou des supports de communication relatifs à la formation.

## **ARTICLE 6: DOMAINES DE COLLABORATION**

En complément des activités prévues par l'article de la présente convention, les parties s'efforcent de mettre en oeuvre des actions de coopération, notamment :

- activités de recherche commune (méthodologie, évaluation des thérapies...),
- échanges de documentations, d'informations, et de publications scientifiques et techniques,
- publications en commun de résultats scientifiques et documents pédagogiques,
- organisation de missions d'études, colloques et réunions à caractère scientifique.

## **ARTICLE 7: DUREE, RECONDUCTION, RESILIATION ET LITIGE**

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de la signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 3 années, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de renouvellement, elle sera à nouveau présentée devant les instances ad-hoc, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés survenaient, les partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe. Si le litige persiste, les parties s'en remettront au tribunal compétent sur le territoire français.

Toute modification au présent texte, décidée d'un commun accord par les contractants, devra être soumise à l'approbation des autorités de tutelle.

Le présent document est reproduit en quatre exemplaires signés: deux en langue française et deux en langue italienne, la version française faisant foi.

Fait à TOURS, le

Le Président de l'Université  
François-Rabelais de Tours,

Loïc VAILLANT

Le Directeur Général de  
La Azienda USL 11 di Empoli

Eugénio PORFIDO

## Annexe

### Cycle de Base

1. Théorie : Les bases des Troubles du Spectre Autistique, à partir de l'approche neurobiologique, neurophysiologique, du développement neuropsychologique et cognitive.

2. La formation d'attitudes du thérapeute: Des modules expérimentiels Romain et Dialog. L'expérience des exercices cognitifs qui ont pour but, comme un ensemble, d'amener le futur thérapeute à découvrir l'intégration entre les aspects neuropsychologiques, l'émotion et une praxis qui révèle l'expression du sujet.

- Entreprendre avec le futur thérapeute une nouvelle dynamique qui encourage la recherche de la réalité, axée sur l'ici et maintenant.
- Libérer la manière élaborative dont les mouvements évasifs ou les idées préconçues perdent plus d'espace, favorisant la capacité de penser en pleine évolution en termes de processus.
- Démarrer la mobilité mentale et la disponibilité émotionnelle pour soi-même et pour autrui; démarrer la découverte du sens et du processus de recherche.
- Encourager, approfondir et renforcer les capacités de communication et d'expression du futur thérapeute dans cette perspective, et amplifier la perception des formes du discours qui seront en compétition à la fluidité de leur spontanéité et leur créativité dans l'exercice de leurs fonctions en tant que psychothérapeute.

3. Cadre du processus thérapeutique en vue : l'étude de la compréhension dynamique complexe de l'institution, le personnel, thérapeute, patient et sa famille, sans laquelle l'insertion efficace de la structure du travail ne fonctionne pas correctement:

- Formation d'une équipe multidisciplinaire et l'étude des interrelations: par rapport à l'équipe multidisciplinaire des professionnels, le personnel et les parents, le personnel et les services à l'équipe, y compris l'école.